



POLITIQUE POUR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'objectif constant de la société est la consolidation et le développement de sa position de leader dans la conception et la construction d'installations et d'équipements de process pour les industries chimique et pharmaceutique.

Pour ce faire et au regard de l'évolution du marché vers une concurrence exacerbée, ITALVACUUM a mis en place une politique qualité appropriée.

Le principe qui sous-tend cette politique est de garantir et d'accroître la **satisfaction totale du client** à travers la mise à jour systématique d'un Système de gestion de la qualité conforme aux exigences de la Norme UNI EN ISO 9001:2008, dans le but de parvenir à **l'amélioration continue des produits ITALVACUUM**.

Dans l'optique du client, l'amélioration des produits passe par l'amélioration de :

- QUALITÉ
- SERVICE
- PRIX

AMÉLIORER LA QUALITÉ signifie avant tout rationaliser l'engagement des collaborateurs de l'entreprise. La participation consciente et volontaire des salariés est le fondement même de la réalisation de cet objectif. Le système de gestion de la qualité institué par la société et énoncé dans ce Manuel est également un outil qui sert à documenter les pratiques de l'entreprise et les règles de bon comportement (clarté des tâches et des responsabilités) que chacun est tenu de respecter.

AMÉLIORER LE SERVICE signifie être à l'écoute des clients pour tout type de collaboration outre garantir une réelle réactivité d'intervention et un solide savoir-faire. Mais cela signifie également appliquer cette démarche d'écoute au client interne, en d'autres termes, faire en sorte qu'au sein même de l'entreprise, le salarié dont le travail est subordonné au travail d'un autre salarié soit mis en conditions de bien exécuter son propre travail en développant l'esprit de responsabilité et de collaboration positive.

AMÉLIORER LE PRIX signifie surtout réduire les coûts occasionnés par un défaut de qualité, à toutes les phases du processus de production, coûts directs et indirects, apparents et occultes, qui augmentent le coût global du produit et doivent donc être éliminés.

La réalisation de ces objectifs implique la mise en place et le maintien des outils suivants :

- une approche processus du développement, la mise en œuvre et l'amélioration des performances du système de gestion de la qualité visant à accroître la satisfaction du client. En particulier management et organes de développement, de concert avec les responsables de fonction, définissent les objectifs et les performances de processus devant être atteints au cours d'une période donnée et les plans d'amélioration qui en découlent.

- l'application des processus ;
- la surveillance et le contrôle des processus et des produits et du niveau de satisfaction du client ;
- l'analyse des résultats et l'adoption des actions visant à promouvoir l'amélioration constante.
- la formation qualité du personnel de l'entreprise (information, sensibilisation, formation) ;
- un système d'évaluation des fournisseurs dans le cadre de l'adoption des critères du système de gestion de la qualité par les principaux fournisseurs.

La direction de l'entreprise s'engage également à poursuivre des objectifs d'amélioration de la sécurité et de la santé des salariés, comme partie intégrante de son activité et comme engagement stratégique par rapport aux finalités plus générales susmentionnées de l'entreprise.

La direction de l'entreprise s'engage en outre à mettre à disposition les ressources humaines, instrumentales et économiques afin que :

1. dès la phase de définition de nouvelles activités, ou de révision d'activités existantes, l'aspect sécurité soit considéré comme un contenu essentiel ;
2. tous les salariés soient formés, informés et sensibilisés à accomplir leurs fonctions en conditions de sécurité et à prendre leurs responsabilités en matière de Sécurité au Travail ;
3. toute la structure de l'entreprise (dirigeants, concepteurs, techniciens, services achats et maintenance, salariés etc.) participe, chacun selon ses fonctions et compétences, à la réalisation des objectifs de sécurité attribués pour que :
 - la conception des machines, installations et équipements, les lieux de travail, les modes opératoires et les aspects organisationnels soient réalisés de façon à ne pas nuire à la santé et à la sécurité des salariés, mais aussi à protéger les biens de l'entreprise, les tiers et la communauté au sein de laquelle elle opère ;
 - chaque salarié soit informé des risques d'entreprise, qu'il soit formé et tenu au courant des mises à jour, avec une référence particulière à sa fonction spécifique ;
 - les nécessités survenant lors du déroulement des activités soient réglées de façon rapide, efficace et diligente ;
 - la coopération entre les différentes ressources de l'entreprise et la collaboration avec les organisations d'entreprise et les entités extérieures soit encouragée ;
 - tous les règlements et lois en vigueur soient respectés ; les procédures et les standards élaborés et mis en place par l'entreprise soient respectés ;
 - les activités soient également gérées en vue de prévenir incidents, accidents et maladies professionnelles.
 - la conception, la conduction et la maintenance, y compris les opérations de nettoyage des postes de travail, des machines et des installations soient également orientées à la prévention des accidents.

11/04/2014

La Direction

